

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	24
Votants	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux mai, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gabriel DENIZOT, le Maire.

Présents :

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur DELEHAYE André ; Madame MOLONEY Pauline ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame VASSOILLE Lucie ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; Monsieur SEGURET Alain ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PINON Nicole, Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Madame VELAY Christiane.

Absents excusés :

Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame BLANCHET Ludivine ; Monsieur GIRAULT Dominique.

Procuration a été donnée à :

Monsieur SEMENCE Gérard a donné procuration à Monsieur POIDVIN Thomas.
Madame BLANCHET Ludivine a donné pouvoir à Madame SALIN Audrey.
Monsieur GIRAULT Dominique a donné procuration à Monsieur LHOSTE Laurent.

Madame PIROG Dominique est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-063 : DON A LA COMMUNE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2242-3 et L.2242-4 ;

Considérant que suite à la dissolution de l'amicale des anciens combattants et victimes de guerres le 12 novembre 2025, leur compte bancaire a été clôturé ;

Considérant que l'association souhaite reverser le reliquat de 17,79€ à la ville de Briare ;

Considérant qu'il est demandé au Conseil municipal d'accepter ce don.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité.

DÉCIDE :

-D'ACCEPTER ce don.

-D'INDIQUER que cette somme est perçue sur le compte 756 « Libéralités reçues » du budget principal de la commune.

Le 1^{er} juin 2026

La Secrétaire de séance,



Dominique PIROG

Le Maire,



Gabriel DENIZOT